UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER
INTERNATIONALER EISENBAHNVERBAND
INTERNATIONAL UNION OF RAILWAYS

Groupe d'Etudes **UTILISATEURS WAGONS**
Studiengruppe **WAGENVERWENDER**
Study Group **WAGON USERS**

Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 9

Modification de l'appendice 1: Code 6.7.1.2 suite à donner

1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème): L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.	**2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:** Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.
3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU: La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU	**4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:** Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduite des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords.
5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème: Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.	**6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,….), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):** Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations. Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles. Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux. Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice. Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.
7. Texte proposé: Modification de l'appendice 1 de l'annexe 9: modification de la suite à donner du code 6.7.1.2	

Avril 2014

UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER
INTERNATIONALER EISENBAHNVERBAND
INTERNATIONAL UNION OF RAILWAYS

Groupe d'Etudes **UTILISATEURS WAGONS**
Studiengruppe **WAGENVERWENDER**
Study Group **WAGON USERS**

Nous demandons la midification de la suite à donner du code 6.7.1.2 de l'appendice 1 de l'annexe 9 suivant le tableau ci-dessous:

Organes	Code	Anomalie/critères/indices	Suites à donner	Classe de défaut
Elément de fixation de l'UTI sur le wagon porteur	6.7 6.7.1 6.7.1.1 6.7.1.2	 Sellette ou cheville déformée, endommagée - non utilisée - utilisée	 K Y remédier + K, si impossible : retrait ~~K, si impossible d'assurer le transport en sécurité : retrait~~	 3 5

Code couleur pour les modifications
Noir: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé
Rouge : nouveau Texte
Bleu : (évent. barré): texte sera effacé